



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 20 septembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth REVEL	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	M. Christophe CHEVRIAU
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Alain DE MACEDO.
M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
M. François HELIE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Louise MARIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT Suppléé par M. Alain DE MACEDO
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par M. Christophe CHEVRIAU
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Convention d'objectifs conclue entre Dijon - Métropole et la Maison de l'Europe Bourgogne – Franche Comté

La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté est une structure publique, régie personnalisée du Conseil régional, qui pilote 2 centres d'information sur l'Union européenne en région, membres du réseau officiel de la Commission européenne *Europe Direct*. Elle a pour objectifs :

- d'informer le grand public sur le fonctionnement de l'UE, ses institutions, ses politiques et ses financements
- de diffuser l'information communautaire : mise à disposition de brochures, quotidiens, revues, magazines dans ses locaux et auprès de partenaires
- de conseiller les porteurs de projets et de les orienter vers les structures et organismes spécialisés. Elle apporte aussi une première réponse aux demandes sur les financements européens.
- d'animer des interventions et formations pédagogiques sur le fonctionnement et l'actualité de l'UE pour tous types de publics.
- de favoriser le lien entre institutions et territoires : organisation de visites à Bruxelles et Strasbourg, mise en contact avec les députés européens, les DG de la Commission...
- d'organiser ou participer à des événements à caractère européen (Fête de l'Europe, séminaires et conférences, forums...)
- de fédérer les initiatives locales et régionales afin de valoriser l'action de l'UE en région

Considérant que le projet présenté ci-dessus par la Maison de l'Europe, participe de ces politiques et qu'il contribue ainsi à une mission d'intérêt général, Dijon Métropole entend accompagner le fonctionnement, les missions et activités de la Maison de l'Europe.

Différentes actions seront ainsi envisagées dans le cadre cette convention :

- Mise à disposition de ressources documentaires (afin d'alimenter des Kiosques Europe) et matérielles pour les médiathèques, bibliothèques, maisons de quartier et autres espaces d'accueil du public (mairie...);
- Mobilisation des forces vives de la Métropole à l'occasion du *Printemps de l'Europe* à Dijon et du *Joli mois de l'Europe* en Bourgogne-Franche-Comté, chaque année en mai afin de fédérer les initiatives à caractère européen, faciliter l'organisation d'événements...
- Favoriser la dimension européenne des événements organisés ou soutenus par Dijon Métropole, qui sollicitent l'appui de la Maison de l'Europe (Printemps de l'Europe, jumelages, actions des quartiers, de la société civile...)
- Propositions de sessions de formation pour les agents et / ou les élus de Dijon Métropole (formations dont le contenu est co-construit avec le service en charge) à une fréquence à définir

La Métropole s'engage à accompagner financièrement les actions entreprises par la Maison de l'Europe à hauteur de 25 000 € par an.

La présente convention est conclue au titre de l'année 2019, pour une durée de deux ans à compter de sa notification.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 19 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0